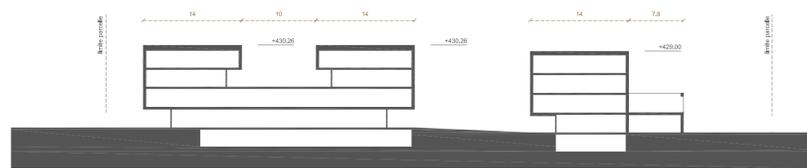


plan de situation  
1/500



coupe schématique parcelle 1-1  
1/500



**Implantation:**

L'option choisie pour l'implantation du projet consiste à diviser la parcelle actuelle en deux (parcelle A au Nord, le long de l'Avenue du 14 Avril et parcelle B au Sud).

**Parcelle A:**

La parcelle A profite des avantages d'une implantation en ordre contigu. Les bâtiments implantés dans cette parcelle auront une profondeur maximale de 15 mètres depuis l'alignement. Mise à part cela, leur surface n'est pas limitée. Néanmoins, les distances aux limites des parcelles voisines devront être respectées en accord avec les prescriptions du règlement de l'ordre non-contigu. Ainsi, dans la parcelle A le projet propose l'implantation des trois volumes juxtaposés, chaque un d'une profondeur de 14.60 mètres depuis l'alignement le long de l'Avenue du 14 Avril et disposés parallèlement aux bâtiments environnants. Ces trois volumes abritent le Foyer et l'appartement des Soeurs, ainsi que la cuisine, la buanderie et autres services.

**Parcelle B:**

Dans la parcelle B, l'emprise au sol des bâtiments est limitée au 20% de la surface totale de la parcelle selon le règlement de l'ordre non-contigu. Le bâtiment proposé à une emprise au sol de 269 m<sup>2</sup>, ce qui équivaut à moins du 20% de la surface totale. Ainsi nous proposons de bâtir la garderie dans cette parcelle, qui occupe moins de surface et qui peut tirer profit de la situation plus au calme de la parcelle B. Néanmoins, les limitations imposées par le règlement nous amènent à proposer une garderie organisée en plusieurs étages.

**Typologie:**

L'organisation du programme en divers volumes offre divers avantages. D'une part, la lecture de l'ensemble est cohérente même si le programme est formé par des bâtiments de dimensions très différentes. Aussi, le gabarit des volumes qui en résultent permet une insertion adéquate dans le contexte bâti. Finalement, du point de vue de l'utilisateur, il n'est plus question d'un grand bâtiment institutionnel mais plutôt d'un jardin ponctué par des volumes d'une échelle domestique.

**Construction / Economie:**

**Economie d'énergie:**

Utilisation du bois pour la structure porteuse, les façades et les dalles (mixtes bois/béton). Solutions constructives avec des grands épaisseurs d'isolation. Conception des locaux avec un grand apport de lumière du jour.

**Economie des coûts:**

Concentration du programme au maximum hors-sol évitant des coûts liés à l'excavation. Répétition d'éléments facilitant la fabrication en atelier.

**Repartition du programme:**

**Foyer:**

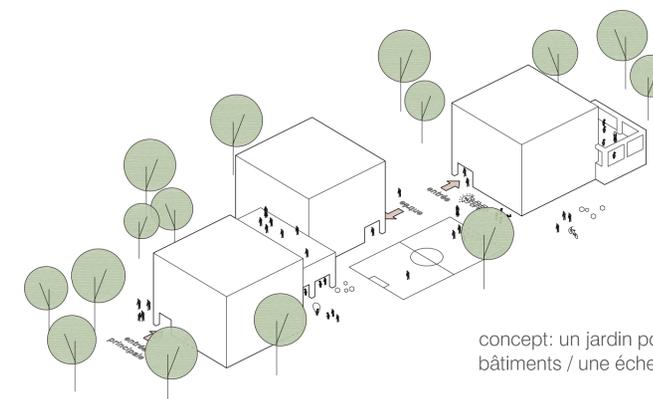
Le foyer est placé dans les trois bâtiments dans la parcelle A. Les locaux communs et administratifs se situent aux deux premiers étages et les deux derniers étages sont occupés par les unités de vie, qui partagent une grande terrasse. Chaque unité de vie est organisée en deux étages, avec les locaux communs au niveau de l'accès à l'unité et les chambres groupées à l'étage au-dessus.

**Garderie:**

La Garderie est organisée en 4 étages. Au Rez, se trouvent les écoliers avec accès direct au jardin. Au premier étage se trouvent les moyens et les trotteurs, avec un grand prolongement extérieur (terrasse) commun. Au deuxième étage se trouvent les salles communes (bibliothèque, motricité, activités créatives) et les locaux du personnel. Finalement, les bébés se trouvent au dernier étage, comme demandé dans le programme afin de profiter du calme.

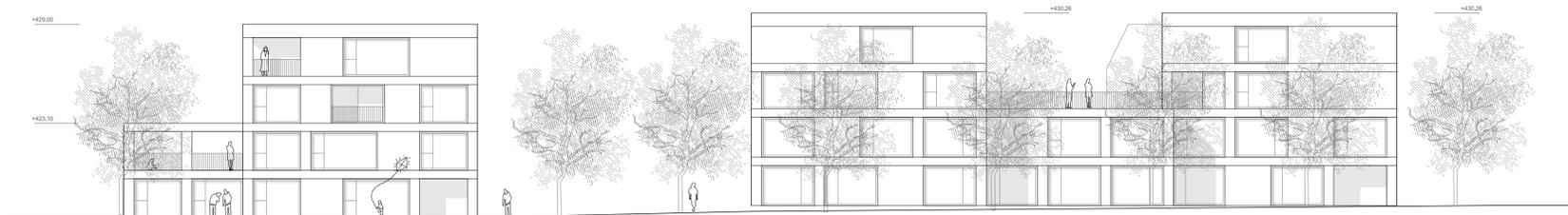
**Appartement des Soeurs:**

L'appartement des Soeurs se situe au premier étage dans le bâtiment du foyer, avec un accès indépendant depuis le couvert du jardin.

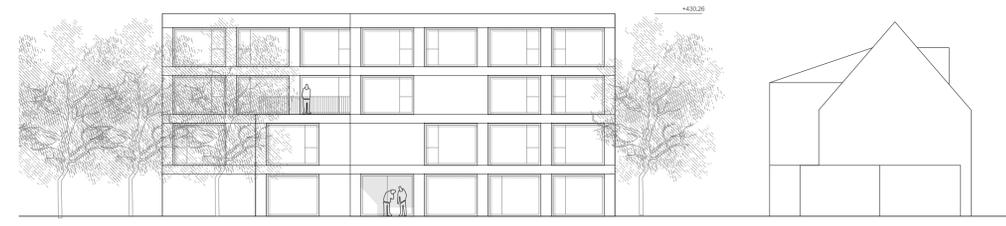


concept: un jardin ponctué des bâtiments / une échelle domestique

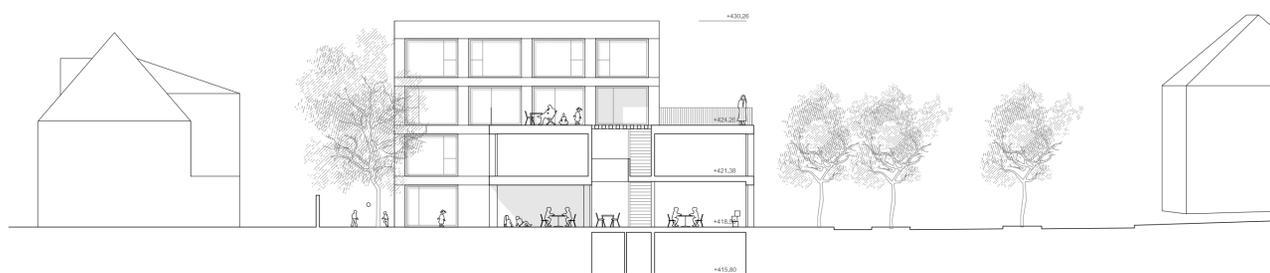




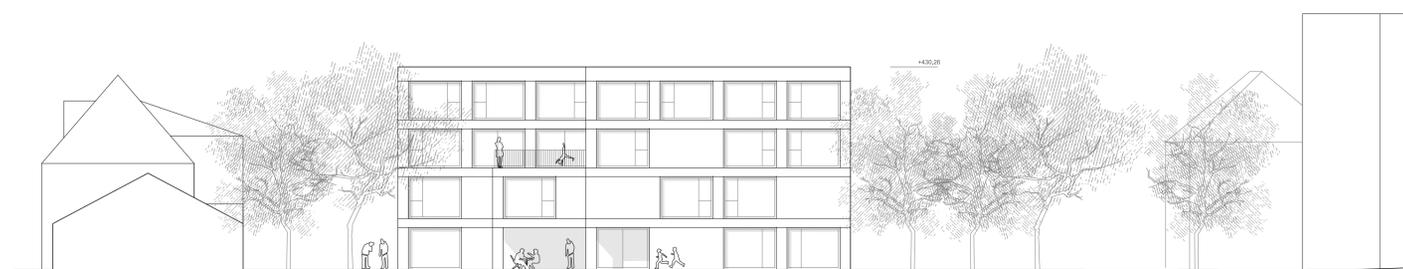
élévation Est - AA  
1/200



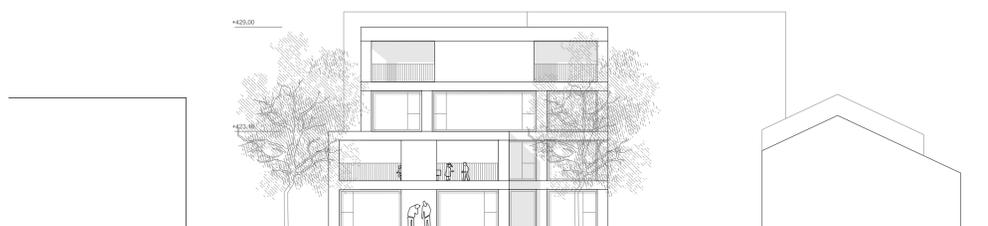
élévation Nord - BB  
1/200



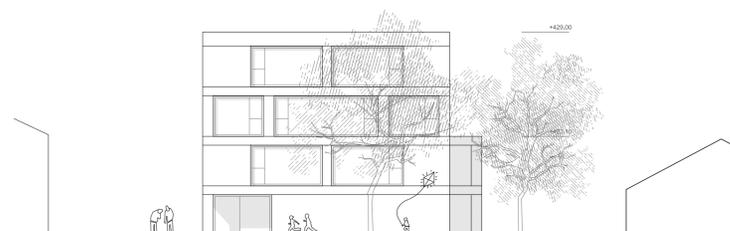
coupe CC  
1/200



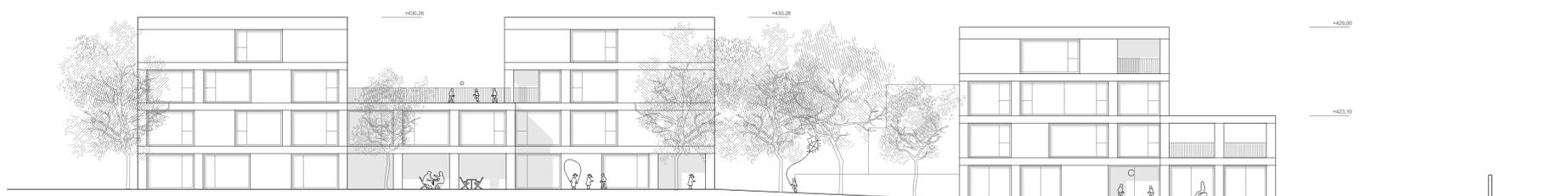
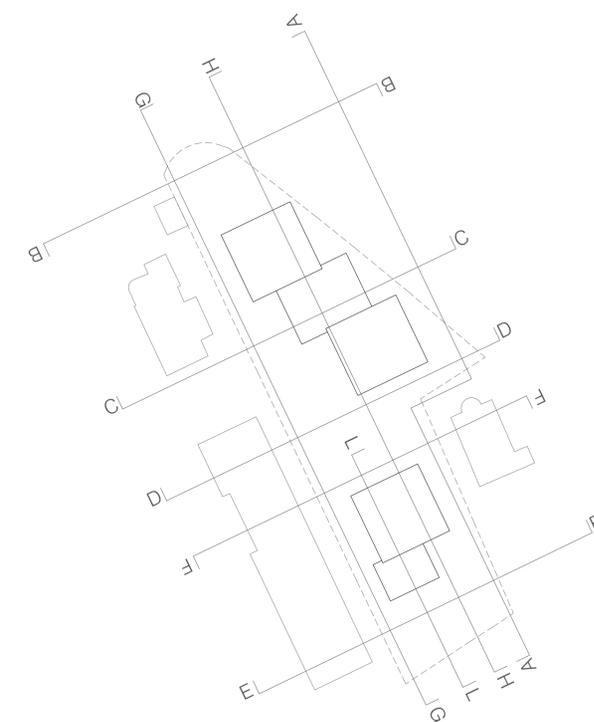
élévation Sud - DD  
1/200



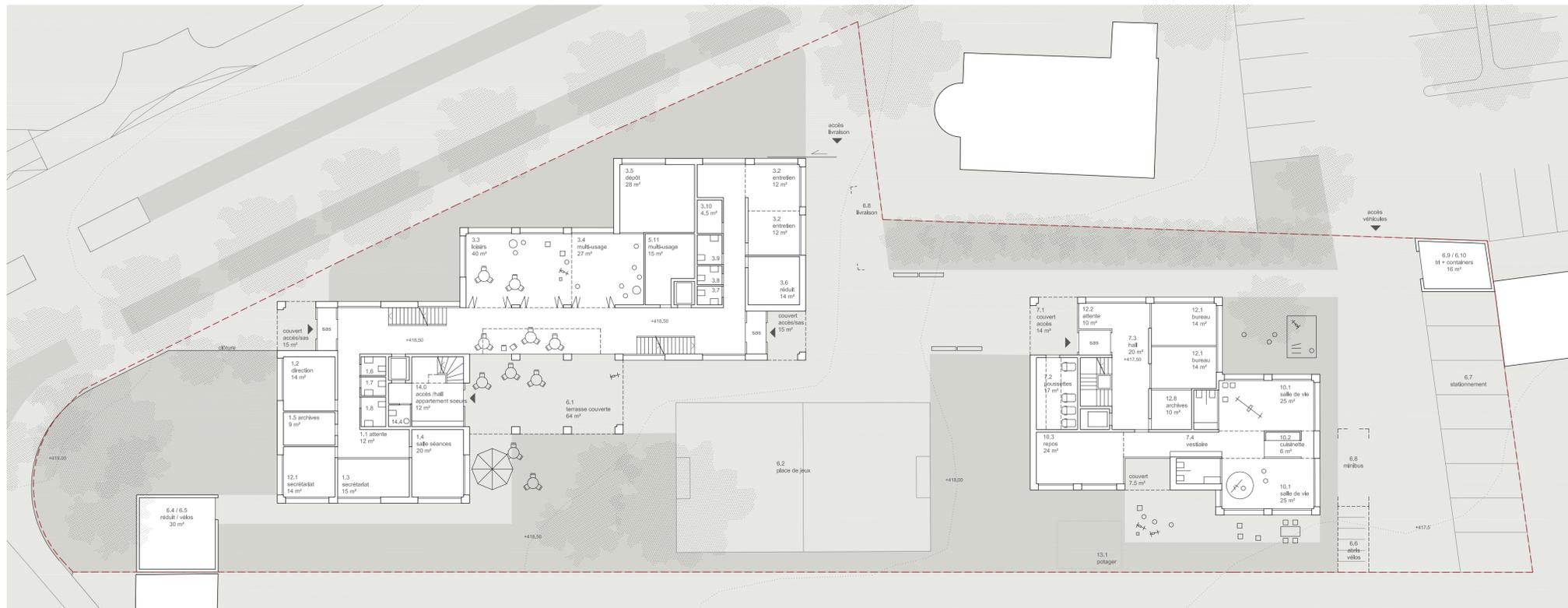
élévation Sud - EE  
1/200



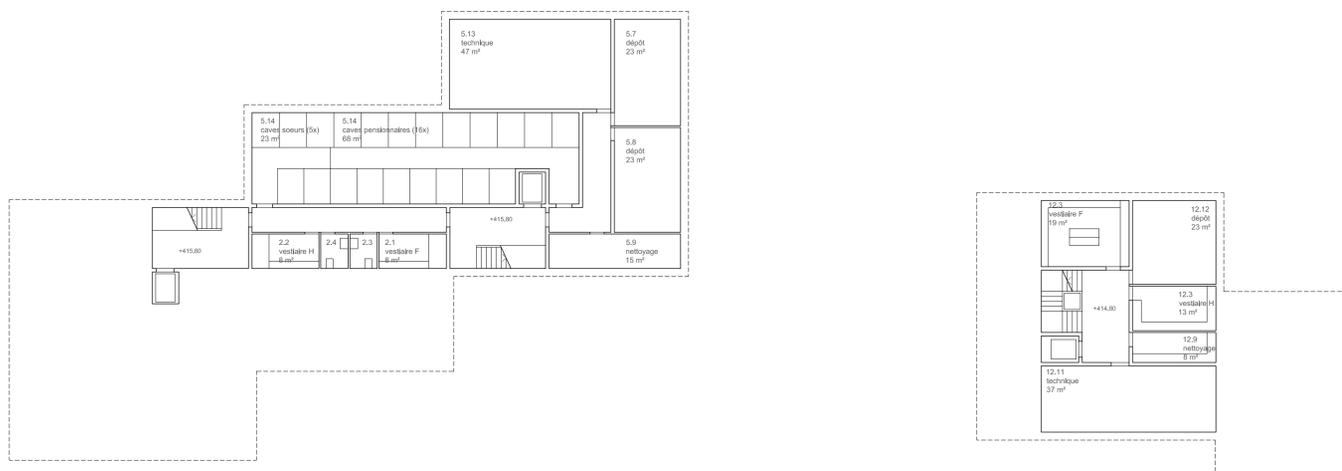
élévation Nord - FF  
1/200



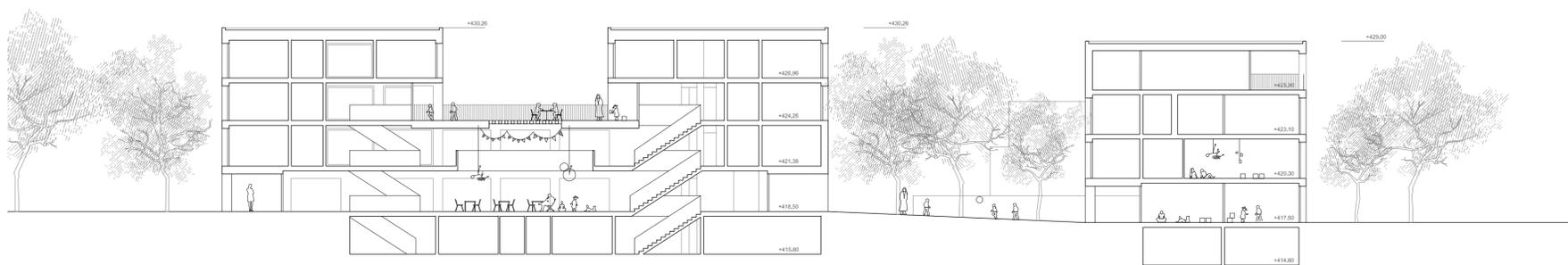
élévation Ouest - GG  
1/200



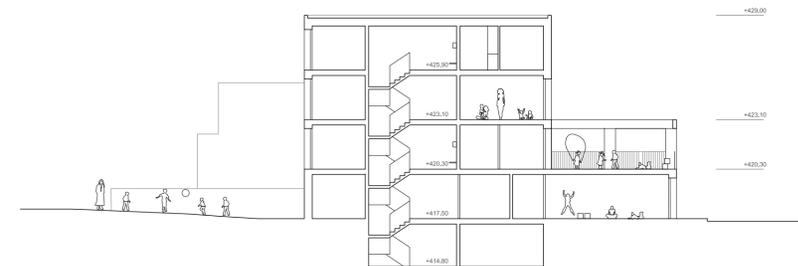
rez-de-chaussée  
 1/200



sous-sol  
 1/200



coupe HH  
 1/200



coupe LL  
 1/200